

# **COMMUNE DE RENNAZ**

**MUNICIPALITÉ**



**AU CONSEIL GENERAL**

**PRÉAVIS No 03 / 2026-2031**

**Modification de la STAP du Pré-de-la-Croix**

## Table des matières

|                                                  |   |
|--------------------------------------------------|---|
| 1. Préambule .....                               | 3 |
| 2. Point de la situation, aspect technique ..... | 3 |
| 3. Contraintes liées au site.....                | 3 |
| 4. Programme des travaux .....                   | 4 |
| 5. Coût des travaux.....                         | 4 |
| 6. Financement et amortissement .....            | 5 |
| 7. Charges d'exploitation .....                  | 5 |
| 8. Conclusions .....                             | 5 |

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet au conseil une demande de crédit d'investissement de CHF 165'000.00 destinée à réaliser des travaux de mise en conformité, de sécurisation et d'amélioration de la station de pompage (STAP) du Pré-de-la-Croix.

## **1. Préambule**

La station d'épuration (STEP) de Rennaz, construite dans les années 1970 au lieu-dit « le Pré-de-la-Croix », a été démolie en 2014, son exploitation ayant cessé plusieurs années auparavant. Seule la station de pompage (STAP) a été conservée. Cet ouvrage assure la collecte de l'ensemble des eaux usées de la commune de Rennaz afin de les acheminer vers la STEP de Roche.

## **2. Point de la situation, aspect technique**

La STAP du lieu-dit « le Pré-de-la-Croix » est propriété de la commune de Rennaz, mais son exploitation est confiée au SIGE sous mandat de la Municipalité. Bien que des aménagements mineurs y aient été réalisés ces dernières années, aucune intervention majeure n'a été entreprise.

À la suite du lancement des travaux de construction du bâtiment de voirie et de la déchetterie, le SIGE a proposé de saisir cette opportunité pour procéder aux adaptations et mises en conformité nécessaires de la STAP, garantissant ainsi une exploitation plus rationnelle et sécurisée.

Les interventions prévues répondent aux objectifs suivants :

- 2.1 Création d'une chambre pour les vannes et clapets : le projet prévoit la construction d'une chambre externe destinée à accueillir les vannes et clapets, actuellement situés dans la fosse de pompage. Cette modification permettra d'éviter une corrosion prématurée des équipements, de faciliter les interventions d'entretien et, surtout, d'assurer la sécurité du personnel en éliminant la nécessité d'intervenir directement à l'intérieur de la fosse. Il s'agit d'une exigence sécuritaire susceptible de devenir obligatoire à court terme. Un report de ces travaux entraînerait, à terme, des surcoûts financiers ainsi qu'une fermeture temporaire de la déchetterie.
- 2.2 Modification de la dalle supérieure : profitant de la réorientation des pompes, une nouvelle dalle supérieure sera couverte. Elle sera équipée de regards sécurisés et carrossables, optimisant l'exploitation générale de la déchetterie tout en garantissant la conformité du site.

## **3. Contraintes liées au site**

Le terrain est parcouru par de nombreux réseaux et services existants, dont certains ne sont pas répertoriés avec suffisamment de précision et ne font pas nécessairement l'objet de servitudes connues.

La réalisation des travaux devra dès lors tenir compte de ces différentes contraintes et nécessitera une coordination étroite entre les différents intervenants afin de garantir la sécurité du chantier et la continuité de l'exploitation des installations.

#### 4. Programme des travaux

Le déroulement des travaux est planifié selon les étapes suivantes :

- a. construction de la nouvelle chambre attenante à la STAP destinée à accueillir les vannes et les clapets ;
- b. préparation et découpe de la dalle existante ;
- c. déplacement et transfert des équipements concernés ;
- d. modification et adaptation des installations de pompage ;
- e. intervention d'un camion hydrocureur afin d'assurer les opérations nécessaires pendant l'arrêt temporaire du pompage ;
- f. remise en service de l'installation ;
- g. pose et fixation de la nouvelle dalle préfabriquée au moyen de goujons ;
- h. mise en place et sécurisation des nouveaux regards carrossables ;
- i. contrôle et mise en service définitive de l'ensemble de l'installation.

La planification précise des interventions sera établie en coordination avec le SIGE et les autres entreprises intervenant sur le site, afin de limiter autant que possible les perturbations liées aux travaux.

#### 5. Coût des travaux

Sur la base des estimations disponibles, le coût de l'opération se présente comme suit :

| <b>Poste</b>                                     | <b>montant</b>        |
|--------------------------------------------------|-----------------------|
| Honoraires architectes, ingénieurs, cwse et bamo | CHF 20'000.00         |
| Travaux de génie civil                           | CHF 75'000.00         |
| Travaux de sanitaire                             | CHF 40'000.00         |
| Travaux de pompage, électricité et divers        | CHF 15'000.00         |
| <u>Divers et imprévus</u>                        | <u>CHF 15'000.00</u>  |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>CHF 165'000.00</b> |

Le montant demandé constitue un crédit brut de CHF 165'000.00, sous réserve de la confirmation définitive des offres et devis des entreprises.

Le poste « Divers et imprévus » représente une réserve destinée à couvrir les éventuelles adaptations rendues nécessaires par les contraintes techniques du site et la présence de réseaux existants.

## 6. Financement et amortissement

La Municipalité propose de financer cet investissement par la trésorerie courante. Le montant du crédit sollicité s'élève ainsi à CHF 165'000.00.

Conformément aux dispositions applicables en matière de comptabilité communale MCH2, la durée d'amortissement appliquées à cet investissement sont définies comme suit :

- 20 ans pour les équipements et installations sanitaires, prélevé sur le fond affecté n°2900.01 soit « financement spécial épuration » ;
- 40 ans pour la structure (gros œuvre) et les infrastructures de génie civil, prélevé sur le fond affecté n°2900.01 soit « financement spécial épuration ».

## 7. Charges d'exploitation

Les travaux projetés ne devraient pas entraîner de charges d'exploitation significatives supplémentaires. Au contraire, l'amélioration de l'accessibilité des équipements et des conditions d'intervention devrait faciliter les opérations futures d'entretien et de maintenance de la STAP.

## 8. Conclusions

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 03/2026-2031 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour.

### PREND ACTE :

1. des amortissements cités au point 6 dudit préavis.

### DÉCIDE :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de modification de la STAP du Pré-de-la-Croix ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 165'000.00 pour la réalisation des travaux ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 17 août 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Fabio Lecci

Sacha Brun



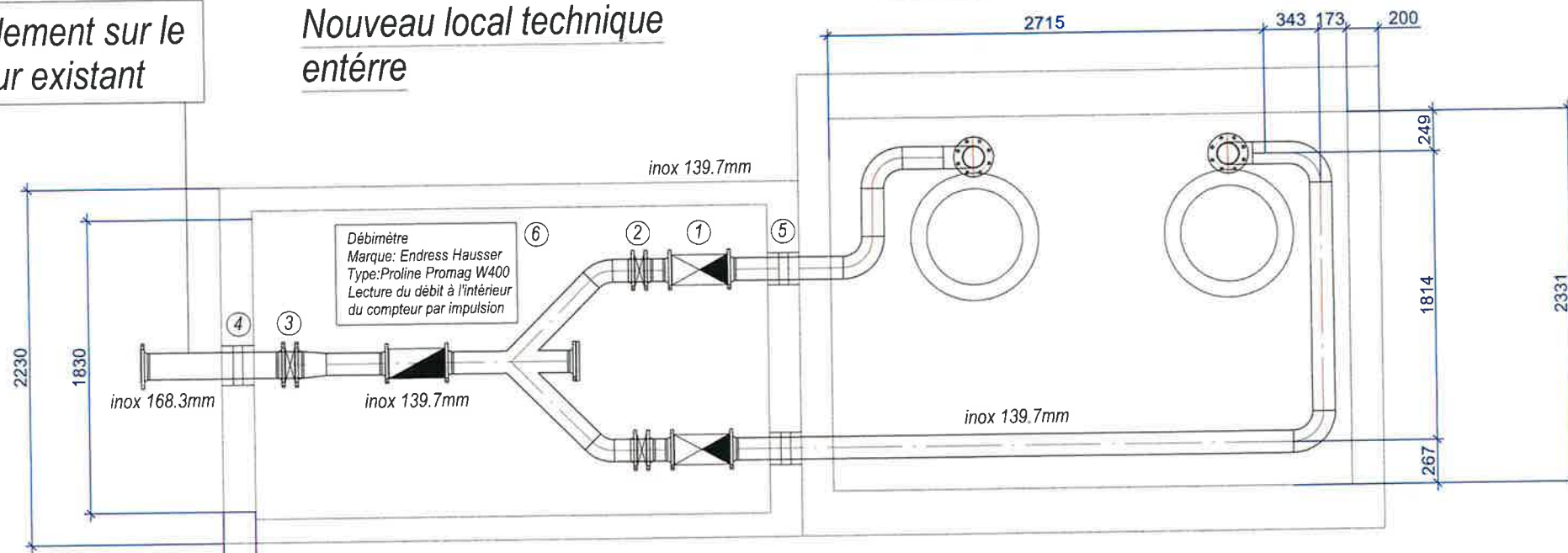
Annexe :

✓ plan

Raccordement sur le collecteur existant

Nouveau local technique entérré

Fosse de pompage existante



Légende

- 1) Clapet anti-retour VonRoll  
DN 125mm  
Type: n°10011003
- 2) Vanne à guillotine VonRoll  
DN 125mm pour eaux usées PN10  
Type: n°10011051
- 3) Vanne à Guillotine VonRoll  
DN 150mm pour eaux usées  
Type: 10000348

Légende

- 4) Passage de mur étanche  
DN 150mm  
Type: DOMO-DW  
N° RC 204502
- 5) Passage de mur étanche  
DN 125mm  
Type: DOMO-DW  
N° RC 178782



STAP

Station de pompage Rennaz  
Sanitaire

Appel d'offre

Echelle: 1/20

Format: A3

Chammartin & Spicher SA Ingénieurs-conseils Chauffage - Ventilation - Climatisation

Quai de la Veveyse 10 1600 Vevey Tél : 021 944 64 66 Fax : 021 944 64 68 E-mail : rviera@chammartin-spicher.ch Date: 14.08.25 Des: LG